

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE



Exercice financier :

2020

Trimestre :

Janvier à juin

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût moyen de service mensuel	Coût d'acquisition des appareils et accessoires au cours du trimestre
		Actifs	En réserve		
Rogers	Téléphones intelligents	727	0	25 621,28 \$	0,00 \$
Telus	Téléphones intelligents	902	0	21 275,29 \$	54 824,39 \$
<i>Sous-total</i>		<i>1 629</i>	<i>0</i>	<i>46 896,57 \$</i>	<i>54 824,39 \$</i>
Rogers	Téléphones cellulaires	149	0	1 293,25 \$	0,00 \$
Telus	Téléphones cellulaires	23	0	523,16 \$	31 657,98 \$
<i>Sous-total</i>		<i>172</i>	<i>0</i>	<i>1 816,41 \$</i>	<i>31 657,98 \$</i>
Rogers	Tablettes et autres appareils	33	0	873,54 \$	0,00 \$
Telus	Tablettes et autres appareils	6	0	58,33 \$	894,09 \$
GlobalStar Canada (Téléphones satellites)	Tablettes et autres appareils	9	0	* 942,89 \$	0,00 \$
InfoSat télécommunications (Téléphones satellites)	Tablettes et autres appareils	6	0	354,28 \$	0,00 \$
RoadPost (Téléphones satellites)	Tablettes et autres appareils	1	0	* 125,00 \$	0,00 \$
Spot (Appareil de localisation de véhicules)	Tablettes et autres appareils	2	0	0,00 \$	0,00 \$
Receveur général (Autorisation de radiocommunication)	Tablettes et autres appareils	3	0	0,00 \$	0,00 \$
Télécommunication de l'est	Tablettes et autres appareils	1	0	0,00 \$	0,00 \$
<i>Sous-total</i>		<i>61</i>	<i>0</i>	<i>2 354,04 \$</i>	<i>894,09 \$</i>
Totaux		1 862	0	51 067,02 \$	87 376,46 \$

Renseignements complémentaires

- Les nombres de forfaits cellulaires indiqués sont ceux comptabilisés au 30 juin 2020.
- Le coût d'acquisition est relatif au coût des appareils acquis durant le trimestre, et ce, incluant les accessoires (étuis, piles, chargeurs, etc.).
- Le coût de service mensuel présente, pour le trimestre et par type d'appareil, une moyenne des coûts de service mensuels, et ce, incluant les dépassements et les frais d'itinérance.
- Les montants mensuels précédés d'un astérisque (*) comportent des forfaits qui sont facturés semestriellement ou annuellement mais dont les dépenses réelles ont été payées dans le présent trimestre.

Approuvé par Mme Manuelle Oudar, pour publication au site Internet le 7 août 2020